

## Cour d appel apres un jugement jaf

## Par **Problemes**, le **21/10/2011** à **11:37**

## **Bonjour**

Maman d une petite fille de 6 ans. Cette dernière a été enlevée par son père pendant 3 mois prétextant des accusations d abus s sexuels par mon nouveau conjoint. Récupérée par les forces de I ordre 3mois apres et apres avoir été blanchis de toutes accusations abominables. La petite est rentrée chez nous. Apres un jugement jaf le père s est vu accorde un droit de visite dans un lieu neutre. Le père ne s est pas présente a la première visite prétextant un oubli de date... Monsieur a décide de faire appel a la décision du jaf et demande le retour de sa fille un weekends sur deux et la moitié des vacances.....

Si le juge revient sur sa decison comment cela se passe t'il? Apres un an et demi d absence sans prendre aucune nouvelle de sa fille sans payer de pension alimentaire comment un père peut il faire une telle demande ? Comment un juge peut il éventuellement revenir sur sa décision?

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez a ma demande et pour vos explications Merci

Par Domil, le 21/10/2011 à 21:13

Pourquoi le laissez-vous ne pas payer la pension alimentaire ?